

L'ESCABEAU

PRINCIPES DIRECTEURS ENCADRANT LA GOUVERNANCE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

OBJECTIF

Les principes directeurs encadrant la gouvernance des renseignements personnels visent à définir les lignes directrices que L'Escabeau et ses membres doivent suivre en matière de protection des renseignements personnels.

FONDEMENTS

Considérant que toutes les entreprises du Québec doivent s'assujettir aux exigences de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels dans le secteur privé, aussi appelée Loi 25.

ÉNONCÉ EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'Escabeau s'engage à respecter les renseignements personnels transmis par ses clients, partenaires, membres et des participant.e.s aux activités de collecte de données en concordance avec les plus récentes dispositions de la « *La Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* ».

Les principes directeurs suivants décrivent nos pratiques en matière de protection des Renseignements personnels.

QU'EST-CE QU'UN RENSEIGNEMENT PERSONNEL?

Le gouvernement du Québec définit un renseignement personnel comme étant : « Un renseignement qui permet d'identifier une personne physique, directement ou indirectement ». Ces renseignements peuvent être de nature écrite, graphique, sonore, visuelle ou informatisée.

QUELS TYPES DE RENSEIGNEMENTS PUBLICS OU INTERNES AUX ORGANISATIONS SONT COLLECTÉS DANS L'EXERCICE DE NOS MANDATS?

Dans l'exercice d'un mandat avec un client ou un partenaire, L'Escabeau collecte ou reçoit généralement des renseignements d'ordre public, ou interne à l'organisation. À titre d'exemple, des portraits, statistiques anonymisées, plans, documents stratégiques, inventaires etc. Ces renseignements sont collectés, utilisés ou communiqués avec le degré de confidentialité requis et avec le consentement des clients ou des partenaires.

DANS QUELS CONTEXTES DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS SONT RECUEILLIS?

D'abord, il est rare que des renseignements personnels soient collectés par L'Escabeau ou lui soient transmis. Si tel est le cas, la collecte de ces renseignements a fait l'objet du consentement des individus concernés.

Selon la nature des mandats poursuivis, ces renseignements sont soit transmis par un client ou un partenaire ou recueilli ou issus d'activités de collecte de données par l'entremise de documentation, d'outils de travail collaboratifs, de questionnaires, d'entretien, de groupes de discussion, etc. L'Escabeau utilise diverses plateformes virtuelles dans le cadre de ses activités de collecte de données. À titre d'exemple, des plateformes de vidéoconférence, de questionnaire en ligne, de planification de rendez-vous, de travail collaboratif, etc. Tout participant à une activité de collecte de données est invité à prendre connaissance des avis de confidentialité de ces plateformes et de poursuivre l'activité de façon consentante ou de ne pas poursuivre l'activité.

De plus, L'Escabeau exige que les informations recueillies par ses membres ou transmises par ses clients ou partenaires ne contiennent aucun renseignement personnel ou aient été anonymisées, ou aient fait l'objet du consentement des individus concernés.

Dans le contexte d'un processus de recrutement ou de manière spontanée, un individu peut transmettre à L'Escabeau son curriculum vitae, lequel contient des renseignements personnels.

COMMENT LES DONNÉES SONT UTILISÉES ET QUI A ACCÈS À CES DONNÉES?

Les renseignements publics, ou internes à une organisation ou ceux contenant des renseignements personnels, sont strictement utilisés à des fins d'analyse menant à la rencontre des objectifs des mandats liant L'Escabeau et ses clients ou partenaires. Ils sont utilisés exclusivement par les membres de L'Escabeau et ses partenaires dans les limites des consentements obtenus et détruits ou anonymisés en conséquence. Les espaces de stockage des données de L'Escabeau sont seulement accessibles par les membres et les codes d'accès à ces espaces sont modifiés à l'occasion ou lors du départ d'un membre.

Les individus qui transmettent leur candidature à L'Escabeau dans le cadre d'un processus de recrutement ou de manière spontanée consentent à ce que les renseignements personnels contenus dans leur curriculum vitae soient conservés dans une banque de candidature et détruits ou anonymisés selon la procédure interne.

L'Escabeau ne procède ni au transfert ni à la vente de renseignements personnels ou confidentiels à des tiers, et ne les partage qu'avec ses clients et partenaires dans le cadre des mandats associés à leur collecte.

QU'EN EST-IL DE LA DESTRUCTION ET DE L'ANONYMISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS COLLECTÉS?

Advenant le cas où des renseignements personnels sont collectés dans l'exercice d'un mandat, les données seront soit détruites ou anonymisées à la fin de celui-ci en conformité avec les périodes d'expiration que L'Escabeau confère à ses données.

DROITS CONCERNANT L'ACCÈS AUX RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les individus disposent de plusieurs droits, notamment le droit d'accès, le droit à la rectification des Renseignements personnels, le droit de retirer son consentement, le droit à la portabilité des données pour ne citer que quelques exemples.

Pour se prévaloir de l'un de ces droits, un individu doit transmettre une demande formelle au responsable de la protection des renseignements personnels de L'Escabeau. Par mesure de vigilance, avant d'accorder l'accès à ces renseignements personnels, nous mettons en place des procédures visant à vérifier l'identité de la personne concernée.

Cette première version des Principes directeurs encadrant la gouvernance des renseignements personnels a été dûment adoptée lors de la séance régulière du conseil d'administration du 28 février 2024.



M. Marc-André Gagné

Secrétaire, Responsable de la protection des renseignements personnels